



Fondation ASCA
Fondation pour la reconnaissance et le développement
des thérapies alternatives et complémentaires

ALTERNANCE

NEWS 2009 N. 1

Avril 2009

Editorial - VOTATION FEDERALE DU 17 MAI 2009 « Oui aux médecines complémentaires ».

Madame, Monsieur,
Cher Membre,

OUI, c'est la première fois que le Peuple suisse doit dire ce qu'il pense des thérapies complémentaires.

Marginalisées depuis toujours dans notre système de santé, les thérapies alternatives et complémentaires vont finir par être reconnues officiellement par la Confédération et les cantons, sous l'appellation « médecines complémentaires ».

Le succès de la récolte des signatures (140'000) par le comité d'initiative est déjà un plébiscite.

Pionnière depuis 1991, la Fondation ASCA pour la reconnaissance et le dévelop-

pement des thérapies alternatives et complémentaires qui représente quelque 11'000 thérapeutes dans toute la Suisse considère que le vote positif du peuple suisse et des cantons sera un aboutissement pour tous ceux qui ont combattu pour ces idées.

Cette officialisation des médecines complémentaires, en particulier en parallèle avec la médecine classique est un progrès dans le libre choix thérapeutique des patients et des thérapeutes médecins ou non-médecins.

Et pour garantir une qualité élevée dans les traitements dispensés par les thérapeutes non-médecins, on prévoit la création de diplômes fédéraux pour un certain nombre

de thérapies et des autorisations cantonales de pratiquer. On ignore encore le nombre de méthodes concernées. La Fondation ASCA, forte de son expérience de près de 20 ans dans l'accréditation des écoles de formation et dans la reconnaissance des disciplines thérapeutiques (environ 120 méthodes enregistrées) mettra tout en œuvre pour sauvegarder les acquis des thérapeutes.

Votre Fondation ASCA sera à vos côtés pour vous conseiller, vous aider et vous défendre dans les débats futurs sur ces importantes questions. Alors, allez voter, une partie de votre avenir se jouera le 17 mai 2009 !

Fondation ASCA



Le 17 mai 2009 le Peuple suisse votera sur le nouvel article constitutionnel «Pour la prise en compte des médecines complémentaires».

En tant que thérapeute, vous pouvez vous engager dans cette campagne. Des sets de matériel publicitaire (cartes

postales, autocollants, Bulletin actuel (no 9), bulletins de versement etc.) sont disponibles sous: commande@oamc.ch ou par fax: 052 632 31 33.

Mme Elisabeth Sulger Büel, secrétariat général comité «Pour les médecines complémentaires», se tient à votre disposition pour tout complément d'information: tél : 052 741 64 59

*Art. 118a (nouveau): Médecines complémentaires
«La Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires.»*

L'article constitutionnel qui fera l'objet de la votation

Dans ce numéro :

ATTENTION - INFORMEZ-VOUS 2

RETROSPECTIVE CHINE 2008 2

OFFRE VOYAGE JAPON 2009 3

A.R.T. OFFRE DE COURS FC 3

NOUVEAUX ASSUREURS 3

CONVENTIONS 4

ALTERNANCE



**NOUVEAU:
VOTRE NOUVEAU
NUMERO
RCC-ASCA
SOUS
WWW.ASCA.CH**

ATTENTION - Informez-vous!

L'information permet de réduire l'incertitude; c'est pour cette raison que nous vous invitons à vous informer et à consulter régulièrement notre site internet.

Nous vous rappelons que l'ensemble des documents ASCA que nous produisons sont disponibles sous www.asca.ch.

Par ailleurs, de nombreuses caisses-maladie offrent une multitude d'assurances complémentaires couvrant, à des degrés divers, les trai-

tements de la médecine naturelle. Chaque assureur pratique sa propre politique de remboursement. Certaines méthodes font partie, sous certaines conditions, d'une couverture d'assurance complémentaire bien précise et d'autres sont exclues. Afin d'éviter tout malentendu entre l'assureur, le patient et le thérapeute, nous vous prions **d'inviter vos patients à s'informer auprès de leur assureur-maladie avant de débiter un trai-**

tement. Ceci leur permettra de s'assurer si la thérapie et le thérapeute choisis sont remboursés par leur assurance complémentaire. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre action dans ce sens.

Enfin, les conditions générales d'agrégation des thérapeutes CGATH font actuellement l'objet d'une refonte, elles vous seront présentées prochainement.

Chine 2008 - rétrospective du voyage ASCA



**Welcome
ASCA delegation**



A Hangzhou, l'université du district de Zhejiang accueille les thérapeutes de la Fondation ASCA, tous prêts à parfaire leurs compétences en phytothérapie, acupuncture et tuina.

Cette ancienne capitale des Song est depuis toujours un centre de médecine traditionnelle. Les professeurs dispensent leurs connaissances alors que deux jeunes chinois traduisent parfaitement en français et en allemand, sans avoir jamais mis les pieds en Europe. Des stages pratiques d'acupuncture dans différents hôpitaux permettent aux élèves d'observer les méthodes traditionnelles et modernes utilisées parfois conjointement pour le bien être des patients. Vêtus de la blouse blanche de rigueur, les élèves reçoivent fièrement un certificat des mains du

directeur de l'université après une semaine d'études intensives. N'oublions pas les heures de détente comme les massages à l'hôtel ou à l'Association des Aveugles ou les promenades au bord du lac. Par une nuit de pleine lune un spectacle émerveille avec des comédiens somptueusement vêtus marchant sur l'eau nimbée de brumes multicolores. Et puis les fameux achats ! Que ce soient les sacs, les perles, le jade, la calligraphie, les jeans, les remèdes et les mille babioles et colifichets, le marchandage crépite comme un boulier au marché de nuit comme de jour. Au musée de la Soie dont Hangzhou est le berceau, c'est la découverte de la vie de ces chatoyantes étoffes. La dégustation des différentes qualités de thé lors de la visite d'une plantation soulignent une

culture raffinée. Un laboratoire de préparations à base de plantes médicinales est aussi à l'ordre du jour. Le chauffeur attiré d'un bus privé amène le groupe à Shanghai à deux cents kilomètres au nord. Le tempo de la mégapole change ! Du haut de la plus haute tour du monde (490m) le regard vacille sur la pollution et la forêt de grues d'un monde en reconstruction.

Quelques jours de vie trépidante, quelques musées et quelques achats plus tard, les thérapeutes quittent la Chine contents, instruits, en bonne santé, enrichis de cadeaux, d'impressions et d'images.

Monique Dewarrat
Membre du Conseil de
Fondation

Voyage d'études du Shiatsu au Japon - Du 18 au 29 septembre 2009

La Fondation ASCA organise un voyage d'études du Shiatsu au Japon.

L'attrait des médecines traditionnelles orientales pour les occidentaux n'a pas fini de nous intriguer. Après nous être initiés à la pratique de la médecine chinoise en 2005 et 2006, à Beijing et Shanghai, en 2008 à Hangzhou, puis à la médecine ayurvédique en Inde, au Kerala en 2007, le Japon

s'impose en 2009, comme complément à notre cycle de formation. Le Shiatsu est un massage japonais issu du Tuina chinois, mais pratiqué avec un art propre à la spiritualité du pays du soleil levant. Approfondir ses connaissances et en même temps visiter ce monde fascinant de tradition et de modernité, où les arts martiaux et les combats de sumos côtoient le raffinement des temples sacrés et des ikeba-

nas est un enrichissement de notre culture. Vivre le rythme trépidant des mégapoles et goûter aux délices de la cuisine japonaise, une chance unique de se ressourcer pour cultiver notre zen intérieur. A bientôt, ensemble au Japon !

Inscrivez-vous sans tarder, à l'aide du bulletin d'inscription joint en annexe.



A.R.T. - Offre de cours de formation continue

L'Association Romande des Thérapeutes (A.R.T.) propose une nouvelle série de cours de formation continue destinés à tous les thérapeutes.

Dans le cadre de sa collaboration avec la Fondation

ASCA, l'A.R.T. propose plus d'une trentaine de cours. Les membres de la Fondation ASCA peuvent bien entendu profiter de cette offre pour, par exemple, compléter la formation continue. Vous pouvez vous y inscrire à l'aide du bulletin annexé ou

directement via le nouveau site internet: www.arthe.ch.



FORUM FRIBOURG,
16 MAI 2009 À
L'UNIVERSITÉ DE
FRIBOURG (FRANCAIS)

FORUM ZURICH,
14 NOVEMBRE 2009
AU VOLKSHAUS DE
ZURICH (ALLEMAND)



Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée des assureurs Sympany (188'000 assurés) et Rhenusana (12'000 assurés) au sein des assureurs conventionnés à la Fondation ASCA.

Cette nouvelle collaboration se traduit par la reconnaissance par Sympany et Rhenusana de tous les thérapeu-

Nouveaux partenaires ASCA

tes ASCA, pour autant que ceux-ci pratiquent une ou plusieurs thérapies couvertes par la catégorie d'assurance complémentaire. Les patients assurés auprès de l'un de ces deux assureurs doivent préalablement s'informer auprès de leur assureur avant de débiter un traitement. Pour un traitement thérapeutique dépassant 12 séances, le thérapeute doit, spontanément et sans frais, faire par-

venir au médecin-conseil de l'assureur un rapport mentionnant le type de troubles soignés, l'amélioration après 12 séances et le nombre de séances encore nécessaires pour terminer le traitement.



Fondation ASCA
Fondation pour la reconnaissance et le développement des thérapies
alternatives et complémentaires



FONDATION ASCA
Rue St-Pierre 6A
Case postale 548
1701 Fribourg

Téléphone : 026 341 86 89
Téléfax : 026 341 86 88
fondation@asca.ch
www.asca.ch

Responsable de rédaction:
Laurent Monnard, Directeur

Adaptation allemande:
Ursula Marthaler, Membre du
Conseil de Direction

Constituée le 21 avril 1991 par des spécialistes en assurance-maladie, la Fondation ASCA est un organisme neutre et indépendant. Elle encourage une déontologie professionnelle, en tenant compte de l'approche de chaque thérapeute. Ses buts principaux sont:

- l'étude et la promotion des thérapies alternatives,
- l'agrégation des thérapeutes non-médecins,
- la délivrance, chaque année, d'un certificat d'agrégation à tous les thérapeutes agréés,
- la diffusion d'informations et de services,
- la prévention et le bien-être en matière de santé,
- la conclusion de conventions avec les professionnels de la santé et les assureurs-maladie.

La Fondation ASCA a son siège à Genève. L'administration suisse est à Fribourg avec des représentations à Zürich et à Lugano.

LORS D'UN
DÉMÉNAGEMENT, OU
D'UN CHANGEMENT
D'ADRESSE DE
CORRESPONDANCE,
MERCI DE NOUS
COMMUNIQUER
RAPIDEMENT VOS
NOUVELLES
COORDONNÉES.

Retrouvez-nous
sur le web sous
www.asca.ch

Conventions avec des associations professionnelles

Nous avons le plaisir de vous informer que la Fondation ASCA vient de signer plusieurs conventions avec les associations professionnelles suivantes:

- Association des infirmières spécialisées en médecines alternatives et complémentaires (ISMAC)
- Association des infirmières réflexologues (AIR NE-JU)
- Schweizer Verband der approbierten
- NaturärztInnen und NaturheilpraktikerInnen (SVANAH)
- Verband der medizinischen Masseurinnen der Schweiz (VDMS)
- Association genevoise des infirmières réflexologues (AGIR)
- Association professionnelle de kinésiologie (KineSuisse)
- Schweizer Verband für Atlaslogie (SVFA)
- Association vaudoise des infirmières réflexologues (AVIR)
- Association des praticiens en thérapies naturelles (APTN)
- Association suisse des professeurs de la technique F. M. Alexander (ASPTA)

Ceci nous permet d'officialiser la réduction d'un tiers sur le montant de la finance annuelle normale versée à la Fondation ASCA.

D'autres conventions sont en cours de signature, des informations régulières suivront sur notre site internet www.asca.ch.

Dorénavant, les membres de ces associations ne sont plus tenus de nous produire leur attestation de formation continue car ce contrôle est effectué par l'association concernée.